



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maintien

Question écrite n° 51172

Texte de la question

M. Alain Néri attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les importantes nuisances apportées dans les communes lors de l'organisation de « rave-parties » : bruits, déchets de tous ordres, consommation d'alcool et de produits stupéfiants, état surréaliste des participants (qui n'hésitent pas, par exemple, à jeter des véhicules dans les rivières), zone de non-droit créée par la garde d'individus accompagnés de chiens impressionnants et dangereux... Alors qu'aucune autorisation n'est délivrée par la mairie concernée pour l'occupation du terrain et l'organisation de telles manifestations, il lui demande de lui préciser la responsabilité du maire et des élus locaux en cas d'accident ou d'incidents graves. Par ailleurs, compte tenu du fait que, lors de certaines rave-parties, il est constaté la présence sur place de la Croix-Rouge et de médecins, il lui demande de bien vouloir lui préciser si de telles manifestations ont un caractère légal et sont approuvées par l'administration. Sinon, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour mettre un terme à ces manifestations aux dérives intolérables.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51172

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2000, page 5490